



Le réseau public Li@in (Liaison Internet de l'Ain) des communes de l'Ain, porté par le **Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain SIEA**, consiste à déployer la fibre optique jusqu'à l'ensemble des foyers et locaux de 393 communes du département de l'Ain, dont Courmangoux.

Cet objectif porte un enjeu indiscutable d'aménagement du territoire, de développement économique et de service public, au même titre que l'électrification rurale au XXème siècle. Cette infrastructure assure à l'ensemble du territoire une longueur d'avance en terme **d'accès au numérique**. **Près de la moitié des communes du département déjà ouvertes permettent à plus de 29 000 particuliers, professionnels et collectivités de profiter du service Très Haut Débit avec la Fibre (données juillet 2017).**

La FIBRE OPTIQUE :
Technique par excellence
pour le TRES HAUT DEBIT

- Débit d'informations supérieur aux autres technologies (Adsl ou Wifi) et symétrique :
Jusqu'à 400Mb/s* pour les particuliers
Jusqu'à 1Giga pour les professionnels,
- Rapidité/Simultanéité,
- Fiabilité/Sécurité avec une fibre par abonné,
- Insensibilité aux interférences extérieures,
- Qualité de service, suivi et contrôle

*400 Mega débit descendant maximum théorique

Point sur la Fibre à Courmangoux

A Courmangoux, comme vous avez pu le constater, les travaux de desserte du réseau Fibre Optique **Li@in**, permettant l'accès au Très Haut Débit, sont en cours.

Comment connaître la date d'ouverture des premières zones couvertes par la fibre ?

Le SIEA, en partenariat avec la Mairie, informera l'ensemble de la commune en temps opportun, ceci par l'intermédiaire d'une **réunion publique**, du **bulletin municipal** ou bien encore par la **diffusion d'une information en boîtes aux lettres**.

En attendant, nous vous invitons à : Tester votre éligibilité sur www.reso-liain.fr

Dans la mesure où vous sauvegardez ce test, vous serez **automatiquement averti par mail lorsque votre secteur d'habitation passera en Travaux puis en Zone couverte**.

Lorsque vous serez en Zone couverte, comment accéder au Très Haut Débit ?

Vous pourrez **contacter les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) partenaires du SIEA** afin de connaître leurs offres et souscrire l'abonnement qui vous est le plus adapté. La prise d'abonnement, auprès du FAI, déclenchera le processus de raccordement de votre habitation ou bâtiment au réseau de Fibre Optique Li@in (tirage de la fibre optique de la voirie publique jusqu'à votre habitation).

FAI dédiés à ce jour aux particuliers :



FAI dédiés aux professionnels : consultez www.reso-liain.fr

* Concernant le Groupe SFR/Numéricable et ORANGE :
Retrouvez la liste des communes où ces opérateurs commercialisent actuellement sur www.reso-liain.fr

En savoir plus : www.reso-liain.fr



Avec le soutien de :



AUVERGNE - Rhône-Alpes

